

(11) M. Aird a déposé que la première entrevue avec M. Sweezy eut lieu à l'hôtel Ritz Carlton, à Montréal, au début de l'automne de 1929, alors que la compagnie Beauharnois était en pourparlers avec la Commission hydroélectrique d'Ontario, avec laquelle elle conclut, le ou vers le 21 novembre 1929, un contrat de vente de 250,000 H.P., à \$15 le H.P.

(12) On demande à M. Aird (page 844 des témoignages) si ces obligations étaient destinées à un parti politique quelconque, et il répond: "Non". A la question: A qui étaient-elles destinées?—il répond: "A moi-même". A la question: "Étaient-elles destinées à quelqu'un ou un autre que John Aird, fils, était-il intéressé à ce paquet de \$120,000 d'obligations?—il répond: "Non, monsieur, certes non".

(13) A la page 847 des témoignages paraît ceci:

M. Jacobs:

Q. Vous n'aviez aucunement l'intention de remettre ceci à l'organisation?—R. Non, je n'ai rien dit à M. Sweezy pour lui faire croire que telle était mon intention.

Q. Vous le jurez?—R. Je le jure.

(14) A la page 849, interrogé par M. Jacobs:

Q. Vous jureriez ne pas avoir soit directement, soit indirectement, dit à M. Sweezy que vous étiez un émissaire de l'organisation conservatrice de Toronto?—R. Oui.

Q. Vous le jurez?—R. Oui, je le jure.

(15) M. Aird affirme qu'il n'appartenait à aucun organisme politique et qu'il n'avait pris aucune part à la politique, et de plus que l'arrangement intervenu entre M. Sweezy et lui était purement personnel.

(16) Que la vérité soit d'un côté ou de l'autre, il est manifeste que le Comité n'a pas de preuve indiquant qu'une partie quelconque de ces obligations soit parvenue à un organisme politique quelconque, ou à qui que ce soit autorisé à percevoir les fonds électoraux.

(17) La déclaration de M. Aird est corroborée par la déposition de plusieurs employés de banques, tel qu'il ressort des données ci-après. M. Aird a ajouté avoir perçu lui-même les coupons (page 974 des témoignages).

(18) Il ressort des témoignages que l'on a disposé ainsi qu'il suit des \$120,000 d'obligations remises par M. Griffith à M. Aird le 6 décembre 1929:

(A) Déposées en nantissement à la <i>Royal Bank of Canada</i> , à la <i>Canadian Bank of Commerce</i> , et la <i>Bank of Nova Scotia</i>	\$ 65,000
(B) Vendues.....	5,000
(C) Échangées.....	50,000
	<u>\$ 120,000</u>

Les détails des obligations échangées suivent:—

1) \$10,000 pour £3,100 du G.T.P. 1962.....	£ 3,100
£2,600 déposées à la <i>Canadian Bank of Commerce</i> , compte de la <i>Concrete Masonry</i>	£ 2,600
Vendues.....	500
	<u>£ 3,100</u>
2) \$10,000 pour \$11,000 de la province de Colombie-Britannique 1955.....	\$ 11,500
Plus tard échangées contre \$11,500 de la province d'Alberta 1957—déposées à la <i>Canadian Bank of Commerce</i>	\$ 9,500
Déposées à la <i>Royal Bank</i> , compte de la <i>Champlain Construction Co.</i>	2,000
	<u>\$ 11,500</u>